

GUIDE D'ELABORATION DES PLANS ETABLISSEMENTS REPERTORIES (ETARE)



2017

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE | 5 |
| I. PLAN D'ETABLISSEMENT REPERTORIE (PLAN ETARE) | 7 |
| I.1 Cadre réglementaire..... | 8 |
| I.2 Objectifs du plan ETARE | 9 |
| I.3 Classification des établissements répertoriés..... | 9 |
| I.4 Constitution d'un plan ETARE | 10 |
| II. MÉTHODE DE RÉALISATION D'UN PLAN ETARE | 13 |
| II.1 Elaboration d'un plan ETARE..... | 14 |
| II.1.1 La 1 ^{ère} étape : la prise de contact avec l'exploitant et visite de l'établissement | 14 |
| II.1.2 La 2 ^{ème} étape : l'analyse générale des risques | 15 |
| II.1.3 La 3 ^{ème} étape : La rédaction d'un plan ETARE | 17 |
| II.2 Validation du plan ETARE | 17 |
| II.3 Diffusion du plan ETARE..... | 17 |
| II.4 Mise à jour du plan ETARE..... | 18 |
| II.5 Récapitulatif de la réalisation d'un plan ETARE | 19 |
| III. SYMBOLES UTILISES POUR UN PLAN ETARE..... | 21 |
| IV. ANNEXES | 25 |
| Annexe 1 : Fiche de renseignement | 27 |
| Annexe 2 : Classification des établissements recevant du public | 37 |
| Annexe 3 : Recueil des données nécessaires à l'analyse des risques..... | 39 |
| Annexe 4 : Exemple de plan etare format simplifié | 41 |
| Annexe 5 : Exemple de plan etare format atlas | 43 |
| LEXIQUE..... | 55 |



PRÉAMBULE

L'amélioration de la couverture du risque en Nouvelle-Calédonie nécessite de s'appuyer sur des éléments de référence, communs à l'ensemble des sapeurs-pompiers calédoniens.

Le code des communes précise que le maire a « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents, les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours, et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

L'efficacité des sapeurs-pompiers lors des interventions dépend essentiellement de la connaissance du secteur d'intervention, de la performance des matériels, de la formation des personnels et de l'organisation du commandement.

Certains sites présentent des conditions d'intervention défavorables ou des risques particuliers. Ces sites doivent être recensés par les sapeurs-pompiers et nécessitent des dispositions opérationnelles spéciales afin que la conduite des opérations soit optimale. Ils sont désignés sous le terme générique d'ETAbissements REpertoriés (ETARE) et font l'objet d'un document opérationnel planifié appelé plan ETARE. Ce document est un outil d'aide à la décision qui sert de base au raisonnement tactique des premiers intervenants sur un site sensible ou à risque.

Ce guide permettra ainsi aux sapeurs-pompiers de disposer d'éléments de référence et de méthode pour la réalisation des plans ETARE sur leur commune respective.



I. PLAN D'ETABLISSEMENT REPERTORIÉ (PLAN ETARE)

I.1 Cadre réglementaire

Les plans ETARE trouvent leur inspiration dans le règlement d'instruction et de manœuvre (RIM) des sapeurs-pompiers communaux approuvé par l'arrêté ministériel du 1er février 1978. Ce règlement fixe le rôle des sapeurs-pompiers en termes de planification :

- les moyens d'intervention appropriés, destinés à déceler, à attaquer et à stopper l'incendie, doivent être fixés à l'avance ;
- de connaître leur secteur dans ses moindres détails, les itinéraires... ;
- de répertorier les établissements réputés dangereux ;
- de prédéterminer les secours en fonction de l'indication de l'appel et du danger présumé de l'établissement ;
- d'établir des plans d'intervention, véritables plans de bataille, où l'on envisage le pire, où l'on recense les accès, les cheminements, les points d'eau, le matériel utilisable sur place et celui du ou des corps à prévoir, où l'on choisit les points où l'on aura le plus de chance et les meilleures possibilités d'opérer.

Les centres d'incendie et de secours s'appuieront également sur le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

« Pour faciliter la confection des plans d'intervention, les exploitants doivent fournir à la demande des sapeurs-pompiers tous les plans et documents nécessaires ».

En ce qui concerne les moyens à mettre en place, le RIM prévoit que « les moyens d'intervention appropriés, destinés à déceler, à attaquer et à stopper l'incendie, doivent être fixés à l'avance ».

L'arrêté HC/CAB/DSC/ n°1452 du 31 décembre 2013 relatif à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées pour la protection de l'environnement précise : « le service public d'incendie et de secours appuie sa réponse opérationnelle, en complément des capacités du ou des exploitant(s) du secteur d'intervention qu'il défend, sur le plan d'établissement répertorié (plan ETARE) ».

Les plans ETARE ne sont par ailleurs soumis à aucune norme d'élaboration définissant les mesures spécifiques de leur réalisation.

Il s'agit d'outils opérationnels d'aide à la décision et à l'exécution élaborés par et pour les sapeurs- pompiers. Ils trouvent leur fondement dans le retour d'expérience à la suite d'interventions sur des sites ou des établissements présentant des risques particuliers ou des configurations difficiles nécessitant des mesures spécifiques d'intervention.

I.2 Objectifs du plan ETARE

L'objectif principal d'un plan ETARE est de définir l'organisation de l'intervention des services d'incendie et de secours et de permettre au commandant des opérations de secours (COS) la prise de décisions immédiates. Il facilite les choix de moyens à engager sur le sinistre mais permet aussi de remédier à un manque de perspicacité provoqué par les conditions d'intervention ou par la difficulté de la situation initiale. Le plan ETARE doit éviter toute ambiguïté et être exploitable de façon instantanée.

Un plan ETARE comporte des réponses adaptées issues d'une analyse prévisionnelle. L'analyse approfondie du secteur défendu permet de conforter la connaissance de terrain et revêt une importance démontrée dans la lutte contre les sinistres donc plus cette analyse sera rigoureuse et complète (intégration des données fixes comme la nature des produits, le volume des stockages, leur toxicité, la conduite à tenir en cas de fuite, etc.), plus l'analyse de la situation s'en trouvera simplifiée car seules resteront à prendre en compte les données circonstancielles le jour du sinistre. Cette notion de préparation à l'intervention constitue la base de l'activité de prévision tactique et se concrétise par les actions de répertoriation et de planification opérationnelle.

Un plan ETARE permet:

- d'identifier les risques et de prévoir les moyens et actions à mener en cas de sinistre ;
- d'utiliser un langage commun avec le personnel de l'établissement ;
- de définir le rôle et les actions que devra mener le personnel de l'établissement avec ses moyens internes afin de préparer l'intervention des secours extérieurs.

Les objectifs secondaires des plans ETARE sont de faciliter le déroulement de l'intervention ainsi que la communication entre le directeur des opérations de secours (DOS), le commandant des opérations de secours (COS), le ou les exploitant(s) ou les médias.

I.3 Classification des établissements répertoriés

Un ETARE est un établissement jugé sensible par les services d'incendie et de secours, selon des critères de classification qui peuvent être variables.

Ces établissements répertoriés font l'objet de dispositions opérationnelles spécifiques. La dangerosité d'un site, la capacité d'accueil du public et la prise en compte de l'évacuation sont autant d'éléments qui peuvent motiver la réalisation d'un plan ETARE.

Les établissements pouvant faire l'objet de l'élaboration d'un plan ETARE sont :

- les établissements représentant une valeur patrimoniale locale importante ;
- les établissements recevant du public (ERP) de type J, O, U ou R avec locaux à sommeil de la 1ère catégorie ;
- les ERP de la 1ère catégorie sans locaux à sommeil de type : L ou S, M ou T, X, Y et CTS;
- les ERP de type GA ;
- les bâtiments d'habitation de plus de 50 m ;
- les ICPE soumises à HRI ou HRC;
- les établissements assujettis aux dispositions spécifiques ORSEC (aéroport, ...)
- les sites particuliers (voies de circulation particulières, canalisation TMD ...).

La liste est non exhaustive et tout établissement non compris dans cette liste peut être soumis à l'élaboration d'un plan ETARE, à la discrétion de l'autorité communale.

I.4 Constitution d'un plan ETARE

L'élaboration d'un plan ETARE doit être faite conjointement entre l'exploitant et le service d'incendie et de secours de la commune concernée.

On trouve dans les plans ETARE l'ensemble des informations nécessaires aux sapeurs-pompiers dès leur départ en intervention :

- les informations concernant l'établissement lui-même ;
- les informations permettant de faciliter l'intervention et de définir rapidement une idée de manœuvre adaptée.

Présentation de l'établissement

La présentation sera la véritable « carte d'identité » de l'établissement. Celle-ci comprendra les caractéristiques administratives principales, les risques (nature des produits, lieux et modes de stockage,...) et les renseignements complémentaires (nombre de niveaux, personnel et public, existence de plans d'urgence...) de l'établissement.

Itinéraires d'intervention dans l'établissement

Ils doivent être définis en accord avec les responsables de l'établissement :

- le ou les points d'accueil des secours ;
- l'itinéraire prioritaire pour les engins (itinéraire direct) ;
- 1 ou 2 itinéraires secondaires (itinéraires protégés) ;
- le point de transit, le centre de regroupement des moyens (CRM), etc...

Planches cartographiques

Elles comprennent :

- un plan de situation de l'établissement dans son environnement ;
- les différents itinéraires ;
- un plan de masse mentionnant : les points d'accueil et les différents accès, la localisation des risques, les plans de détails (plan de chaque niveau par bâtiment, zones sensibles ou à risques ...)

L'essentiel des informations sera regroupé en un nombre minimum de planches cartographiques.

Identification du risque

L'étude des bâtiments, des produits utilisés et stockés, des procédés de fabrication ou de fonctionnement doit permettre d'identifier les risques induits et de retenir les scénarios d'accidents propres à l'établissement.

Les risques présents dans l'établissement doivent être représentés sur le plan de masse, et éventuellement les plans complémentaires. Si besoin, ils peuvent être récapitulés dans un tableau annexe, listant les risques par locaux. Les consignes opérationnelles prennent en compte ces risques spécifiques. Les dangers identifiés dans les locaux (notamment ceux induits par les produits présents) seront représentés par les pictogrammes de danger conformément à la réglementation d'étiquetage des produits dangereux.



La symbolisation par la plaque orange avec le code danger et le N° de produit n'est pas adapté au plan ETARE, du fait des fluctuations des différents produits stockés dans un établissement. Ainsi seul le pictogramme de danger donnant l'idée générale du type de risque (toxique, inflammable, etc.) que l'on peut rencontrer, sera utilisé pour l'identification des risques.

Il convient de s'assurer auprès de l'exploitant de la tenue d'un registre des produits stockés par locaux (nom, quantité) ainsi que les fiches de données de sécurité correspondantes. Ces fiches doivent être accessibles facilement par les services de secours.

Points d'eau incendie et autres ressources permettant d'assurer l'extinction

Les renseignements suivants seront fournis sur une fiche spécifique:

- les hydrants publics et privés et leurs caractéristiques ;
- les points d'eau naturels et artificiels publics et privés et leurs caractéristiques;
- les moyens propres à l'établissement et notamment les moyens spéciaux (émulseur, canon, lance spéciale, etc.)

Fiches réflexes ou de sécurité

Elles permettent :

- d'identifier les produits (couleur, odeur, dangers) ;
- de consigner des actions réflexes (protection du public des personnels et des intervenants) ;
- d'effectuer des actions en fonction de la nature du danger (feu, fuite, intoxication, matériel adapté).

Scénarios retenus

Les principaux scénarios d'accidents (explosion, fuite toxique...) s'appuieront sur les études de danger fournies par l'exploitant et seront définis sur des plans prenant en compte l'ensemble des mesures de protection des populations éventuelles (évacuation, confinement). Le scénario majorant retenu lors de l'analyse des risques sert de référence pour définir les moyens à engager. Les engins sont engagés si possible par groupes et dimensionnés par rapport au(x) scénario(s). Une proposition de renforts sera également proposée au COS. Les moyens de renfort extra communaux doivent être identifiés facilement par le lecteur.

Réseaux divers

Pour chaque réseau (rétention des eaux extinction, gaz, effluents ...) un plan de configuration devra en préciser le tracé, les organes de coupure, les consignes particulières.



II. MÉTHODE DE RÉALISATION D'UN PLAN ETARE

II.1 Elaboration d'un plan ETARE

Les principes fondamentaux :

- privilégier le dialogue direct et la concertation avec l'exploitant lors de la création du plan ETARE ;
- élaborer un document synthétique, pragmatique, à vocation opérationnelle pour les sapeurs- pompiers utilisable même par mauvaises conditions météorologiques ;
- réaliser un outil spécifique d'aide à la décision pour le COS.

La méthode présentée dans cette fiche s'applique en priorité pour les établissements à risques. Pour les sites à risques particuliers, tels que les réseaux (de transport, etc.), l'élaboration du plan ETARE devra porter sur l'ensemble des infrastructures et s'appuiera essentiellement sur l'analyse des risques.

II.1.1 La 1^{ère} étape : la prise de contact avec l'exploitant et visite de l'établissement

La première étape consiste à prendre contact avec l'exploitant du site, le responsable de la sécurité ou toute autre personne s'occupant de la gestion de la sécurité dans l'établissement.

L'objectif de ce premier contact est d'aboutir à une rencontre des personnes précitées qui généralement sont également demandeurs du plan ETARE.

Il conviendra d'indiquer à la personne correspondante les attentes des services d'incendie et de secours pour ce type de plan, et donner une vague idée de la démarche qui sera entreprise par la suite, et qui leur sera explicitée lors de la rencontre à venir.

Cette rencontre permettra de se faire une première idée de la politique sécurité dans l'entreprise et de repérer par la même occasion certains points défectueux dont la modification pourra être proposée à l'exploitant.

Concernant les propositions de modification, il convient de rester très vigilant sur la manière de les formuler : cette visite ne doit pas être considérée comme une commission de sécurité et ne doit pas s'effectuer dans un cadre répressif mais dans une démarche collaborative dans le but de réaliser un plan qui permettra la simplification et l'organisation des secours.

La visite est effectuée par un représentant du centre d'incendie et de secours intervenant en premier appel sur l'établissement. La présence de ce dernier permet d'avoir une première approche des conditions d'interventions sur le site et des difficultés susceptibles d'être rencontrées. Ainsi, il pourra par la suite en informer son personnel et conforter ses choix lors de l'élaboration du plan ETARE.

Au cours de cette visite, une première évaluation de l'établissement est faite. Elle permet de cibler les points névralgiques de l'établissement en termes de risques, mais surtout elle définit en termes d'opportunité et de priorité l'élaboration d'un plan ETARE sur l'établissement.

Lorsque le processus d'élaboration du plan est débuté, l'exploitant adressera l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration du plan ETARE :

- copie de l'étude de danger (EDD) complète si l'établissement en a fait l'objet ;
- copie d'un éventuel plan d'opération interne (POI) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) ;
- copie d'un plan interne de sécurité et d'intervention ;
- copie de la notice de sécurité pour les ERP ;
- les plans de l'établissement dans un format adapté.

II.1.2 La 2^{ème} étape : l'analyse générale des risques

L'analyse des risques présents sur l'établissement doit débuter à l'issue de la visite avec l'exploitant. Elle doit rester un support de travail interne. Cette analyse, par exemple, peut être calquée soit sur la méthode de raisonnement tactique (MRT), développée chez les sapeurs-pompiers depuis plusieurs années en matière de gestion opérationnelle et de commandement, soit sur la méthode utilisée par les préventionnistes dans le cadre des ERP: le CLICDVCREM (voir annexe 3).

La MRT permet entre autres d'inclure les situations évolutives et d'anticiper la décision.

La MRT se compose de 9 grands chapitres :

- le cadre général de l'intervention ;
- la zone d'intervention ;
- le sinistre : sa situation initiale et sa situation évolutive ;
- l'énoncé du but à atteindre ;
- les moyens ;
- les conséquences de l'analyse des risques ;
- l'élaboration des idées de manœuvres ;
- la confrontation des conclusions ;
- les choix.

Le CLICDVCREM est un schéma d'étude précis permettant d'établir un « bilan » de l'établissement. Son but est de relever les infractions aux différents règlements applicables en matière de sécurité, de déceler tout ce qui peut être à l'origine d'un feu, d'une explosion ou bien d'un autre événement redouté, de rechercher les éléments de propagation d'un sinistre et enfin de proposer des solutions pour pallier les anomalies constatées.

Le CLICDVCREM aborde les rubriques suivantes :

- le classement : détermination de la réglementation applicable à l'activité et au type d'établissement étudié ;
- l'implantation : étude de l'environnement de l'établissement qui détermine les mesures d'isolement par rapport aux tiers, les accès des services d'incendie et de secours et les facilités d'évacuation ;
- la construction : étude de la qualité et de la nature du gros œuvre et des aménagements intérieurs ;
- les dégagements : étude de la circulation des personnes en cas de sinistres notamment dans le cas d'une évacuation ;
- la ventilation : étude de la ventilation, la climatisation, mais aussi du désenfumage,

- le chauffage : détermination des risques de déclenchement d'incendie et de propagation de feu engendrés par les générateurs de chaleur et le stockage de combustibles associés ;
- les risques spéciaux : ils sont liés à l'exploitation ;
- l'électricité : éclairage ou production de courant ;
- les moyens de secours : inventaire des dispositifs d'incendie internes (alarme, alerte, système de sécurité incendie (SSI), personne de sécurité incendie) et externes à l'établissement.

L'analyse des risques permet d'exploiter au mieux les informations pouvant être extraites des études de dangers (procédure ICPE), des notices de sécurité ERP et des documents opérationnels internes (POI, PPI, plan d'intervention de l'exploitant) de façon à faciliter le travail de réflexion des rédacteurs des plans ETARE.

L'analyse des risques a pour but de synthétiser les points à caractère dangereux et d'extraire les mesures qu'il faut prendre en respectant la hiérarchisation :

- 1- protection des personnes ;
- 2- protection des biens ;
- 3- protection de l'environnement.

Elle permet en fonction d'un risque donné d'établir la liste des différentes tâches à accomplir (DTA) par les sapeurs-pompiers et relève les moyens de secours internes nécessaires et présents sur le site. Celle-ci permet de dimensionner les moyens sapeurs-pompiers complémentaires qu'il faut engager pour répondre aux besoins exprimés.

Le dimensionnement des moyens est déterminé à l'issue de l'analyse des risques. Les moyens doivent couvrir les besoins en matière de :

- commandement ;
- lutte contre l'incendie ;
- secours à personne ;
- lutte contre les risques particuliers.

Les moyens apparaissent sous forme de tableau synthétique dans le plan ETARE classés en :

- échelon reconnaissance : moyens déclenchés permettant un conseil technique de la situation ;
- 1^{er} échelon (scénario dimensionnant) : moyens déclenchés immédiatement, quelle que soit la nature du sinistre / Délais d'intervention de 20 à 30 min maximum ;
- proposition de renforts : moyens déclenchés dès la demande du COS / délais d'intervention de 20 à 60 min maximum ;
- départ hors scénario : moyens à engager sur les scénarios moins dimensionnant (éviter d'engager des moyens trop conséquents par rapport à l'événement).

II.1.3 La 3^{ème} étape : La rédaction d'un plan ETARE

La rédaction du plan ETARE intervient à l'issue de l'analyse des risques, une fois que l'on dispose des éléments suffisants pour le mettre en place.

Ci-dessous une liste non exhaustive d'exemple de rédaction de plan ETARE :

- plan ETARE simplifié (voir annexe 4) ;
- un atlas A4 ou A3 (voir annexe 5).

Un plan ETARE présente l'avantage d'être lisible, facilement exploitable par le personnel dès le départ en intervention, d'y inclure un plan de masse renseigné au format A3, et de donner tous les éléments essentiels sous forme claire et synthétique. Il facilite en outre une mise à jour rapide des plans existants ainsi que leur classement.

Les plans doivent être d'un format facilement utilisable en intervention comme dans les véhicules, clairs et renseignés à l'aide des signes conventionnels.

II.2 Validation du plan ETARE

Dès que le plan est élaboré, il doit subir une série de vérifications dans le but de confirmer les informations qui y sont portées et la démarche d'intervention qu'il préconise. Cette étape fait intervenir aussi bien les services d'incendie et de secours que l'exploitant qui donne son point de vue extérieur au sujet de la présentation du plan.

Le plan ETARE ne peut répondre aux objectifs définis qu'après une évaluation opérationnelle réalisée au cours d'exercices permettant de tester, de valider ou de modifier les tactiques opérationnelles. Idéalement, un exercice spécifique concernera chaque scénario.

Les exercices sur le terrain permettent d'évaluer la mise en œuvre des moyens de secours prévus dans les grilles de départ et de vérifier le fonctionnement des moyens internes à l'établissement. Ils déterminent ainsi la validité opérationnelle du plan.

II.3 Diffusion du plan ETARE

La diffusion du ou des plan(s) ETARE est faite aux centres d'incendie et de secours qui interviennent en 1^{er} ou 2^{ème} appel ainsi qu'à la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Les plans ETARE doivent rester des documents opérationnels réalisés par et pour les sapeurs- pompiers. Ils n'ont pas vocation à être diffusés par d'autres services publics ou privés y compris à l'exploitant de l'établissement concerné.

II.4 Mise à jour du plan ETARE

Les mises à jour des plans ETARE sont réalisées dans les cas suivants :

- actualisation des scénarios due à la modification des installations de l'établissement, de modification des moyens de secours ;
- modification d'éléments extérieurs concourant aux plans (voies de communication, DECI) ;
- modification des caractéristiques de l'établissement (travaux) ;
- actualisation de la démarche tactique de l'intervention à la suite d'un retour d'expérience par exemple.

C'est donc à l'exploitant qu'incombe l'obligation d'informer le centre d'incendie et de secours de ces modifications, d'où l'importance d'établir des relations cordiales dès le départ et d'acquiescer l'entière collaboration de l'exploitant.

Par la suite, c'est le centre d'incendie et de secours rédacteur du plan ETARE qui doit se charger de sa mise à jour et de l'information du personnel opérationnel qui en découle (diffusion du plan ETARE actualisé).

Il incombe à chaque chef de centre d'incendie et de secours d'assurer un suivi des établissements répertoriés recensés sur son secteur afin d'anticiper les modifications des différents plans ETARE.

En l'absence d'informations sur l'évolution des établissements, le service d'incendie et de secours doit engager lui-même une mise à jour du plan ETARE dans un délai de 5 ans.

II.5 Récapitulatif de la réalisation d'un plan ETARE

1^{ère} étape : préparation

- Prise de contact avec l'exploitant
(Prendre rendez-vous par la transmission d'un courrier ou via un contact téléphonique)
- Visite de l'établissement
(Demander les documents nécessaires à l'élaboration des plans ETARE (EDD,POI,...))

2^{ème} étape : conception

- Réalisation de l'analyse des risques
(MRT, CLICDVCREM ou autre méthode)
- Réalisation des documents cartographiques
(maquette,...)

3^{ème} étape finalisation

- Rédaction du plan
(Via l'analyse des risques)
- Finalisation des documents cartographiques
- Relecture au niveau des rédacteurs

4^{ème} étape : validation

- Relecture finale
(Par l'exploitant, le service d'incendie et de secours...)
- Passage pour validation

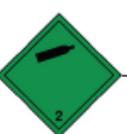
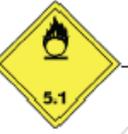
5^{ème} étape : diffusion

- Préparation de la liste de diffusion



III. SYMBOLES UTILISES POUR UN PLAN ETARE

| ACCES AU SITE | ACCES AU BATIMENT | ACCES AUX DIFFERENTS NIVEAUX |
|---|--|---|
| Entrée principale Entrée secondaire | Entrée principale Entrée secondaire | Escalier en colimaçon (la flèche indique la montée) Escalier |
| ASCENSEURS | ALARMES | DESENFUMAGE |
| Machinerie d'ascenseur ou de monte-charge Cage d'ascenseur ou de monte-charge | Emplacement du système de sécurité incendie | Commande de désenfumage mécanique Commande de désenfumage naturel |
| BARRAGES FLUIDES | VOIES ENGIN | PANNEAUX ROUTIERS |
| Barrage « air comprimé » Barrage « canalisation d'eau » Barrage « gaz » Coupe circuit électrique | Voie « échelle » Voie « engin spécifique » Sens d'arrivée des secours | Sens unique Sens interdit Hauteur limitée (ajouter en noir au centre la hauteur ex : 3 m) Poids limité (ajouter en noir au centre le poids ex : 6 t) |
| POINTS SENSIBLES | SOURCE DE DANGER | ROSE DES VENTS |
| Point sensible : composante « incendie » Point sensible : composante « ayant trait à l'eau » Point sensible : composante « risque particulier » Point sensible : composante « humaine » Point à protéger en priorité (préciser la nature) | Source de danger : composante « incendie » Source de danger : composante « ayant trait à l'eau » Source de danger : composante « risque particulier » Source de danger : composante « humaine » | |

| ETIQUETTES DE DANGER | MATIERES DANGEREUSES | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|---------------------|
|  Matière comburante | Classe 1   Matières et objets explosibles | | | | | | | | |
|  Matière corrosive | Classe 2    Gaz | | | | | | | | |
|  Matière explosive | Classe 3  Liquides inflammables | | | | | | | | |
|  Dangereux pour l'environnement | Classe 4    4.1 Solide inflammable 4.2 Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3 Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau | | | | | | | | |
|  Matière solide inflammable | Classe 5   5.1 Matières comburante 5.2 Peroxyde organiques | | | | | | | | |
|  Matière irritante | Classe 6   5.1 Matières toxique 5.2 Peroxyde organiques | | | | | | | | |
|  Matière nocive | Classe 7   Matières radioactive | | | | | | | | |
|  Matière toxique | Classe 8 & 9   Matières corrosives Matières et objets dangereux divers | | | | | | | | |
|  Risque mutagène respiratoire | Marque <table border="1" data-bbox="702 1545 1316 1758"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matières transportées à chaud</td> <td>Dangereux pour l'environnement</td> <td>Quantités limitées</td> <td>Quantités exceptées</td> </tr> </table> |  |  |  |  | Matières transportées à chaud | Dangereux pour l'environnement | Quantités limitées | Quantités exceptées |
|  |  |  |  | | | | | | |
| Matières transportées à chaud | Dangereux pour l'environnement | Quantités limitées | Quantités exceptées | | | | | | |

| POINT DE REGROUPEMENT | RESSOURCES EN EAU | DIVERS |
|--|---|--|
| <p>Point de rassemblement des Moyens</p> | <p>Poteau incendie de 100 mm avec n°</p> | <p>Infirmierie, poste de secours aux blessés</p> |
| <p>Point de rassemblement des victimes</p> | <p>Poteau incendie de 2 x 100 mm avec n°</p> | <p>Local refuge</p> |
| <p>Poste médical avancé</p> | <p>Poteau incendie de 80 mm avec n°</p> | <p>Drop Zone (DZ)</p> |
| <p>Point d'accueil des secours</p> | <p>Bouche d'incendie de 100 mm avec n°</p> | <p>Bâtiments tiers</p> |
| <p>Poste de commandement</p> | <p>Poteau incendie surpressé de 100 mm avec n°</p> | |
| <p>Lieu du sinistre</p> | <p>Poteau incendie surpressé de 2x100 mm avec n°</p> | |
| <p>Point de rassemblement</p> | <p>Point d'eau naturel et artificiel. Le chiffre indique le volume disponible</p> | |
| | <p>Puisard d'aspiration</p> | |
| | <p>Point d'eau HBE</p> | |



Cette liste de symboles n'est pas exhaustive



IV. ANNEXES



Les annexes présentées dans le présent guide constituent une boîte à outils destinées à aider les centres d'incendie et de secours dans leur démarche de planification. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins et des particularités de chaque centre d'incendie et de secours.

Annexe 1 : Fiche de renseignement

Annexe 2 : Classification des établissements recevant du public

Annexe 3 : Recueil des données nécessaires à l'analyse des risques

Annexe 4 : Exemple de plan ETARE format simplifié

Annexe 5 : Exemple de plan ETARE format atlas

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT



FICHE DE RENSEIGNEMENT : VISITE ENTREPRISE ET PRISE DE CONTACT EXPLOITANT

Effectuée par :

| | |
|----------|----------|
| C.I.S. : | Service: |
|----------|----------|

Interlocuteur de l'établissement ou du site :

| | | |
|-------------|----------|------------|
| Nom : | Prénom : | Fonction : |
| Téléphone : | Mail : | |

Date de l'entretien / recueil d'informations

| |
|--------|
| Date : |
|--------|

Ce document contient des **volets thématiques** qui doivent servir de guide à la prise de contact avec l'exploitant et la visite de l'établissement. Ils seront également la base du recueil d'informations nécessaires pour savoir quel type de plan doit être réalisé.

Pour information / rappel à votre interlocuteur :

- Une discussion doit être menée avec l'exploitant afin de fixer et d'organiser la **mise à disposition facilitée d'informations complémentaires à la réalisation des plans ETARE**.
- Toute réalisation et mise à jour de plan ETARE relève d'un travail commun entre le service d'incendie et de secours et l'exploitant. Chaque établissement, sujet à planification, est destinataire d'un exemplaire de plan qui servira, en cas d'événement, de base pour l'intervention des secours. **L'exploitant est tenu d'informer les secours de toute évolution susceptible de nécessiter une mise à jour du plan ETARE** (évolution structurelle, procédure, organisation, ...).

ÉLÉMENTS À DEMANDER À L'EXPLOITANT

| Réalisation de l'ETARE | Informations | Outils | Documents |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse¹ • Plan de situation¹ • Plan des niveaux¹ • Plan de coupes¹ • Vue aérienne • Tableau des produits • Plan des réseaux¹ (eau, gaz, assainissement, rétention) | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur sensibles à protéger en priorité. • Actions prioritaires à mener par les SP. • Information relative à la mise en sécurité des installations (sûreté de fonctionnement) • Sectorisation du désenfumage. | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation interne des fréquences radio • Appareils de mesures spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • POI • Périmètres de danger issus de l'étude danger |

SIGNATURE INTERLOCUTEUR CIS

SIGNATURE INTERLOCUTEUR EXPLOITANT

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

¹ Privilégier les plans en version dématérialisée (pdf, Autocad)



1. DESCRIPTION ET INFORMATIONS GENERALES

1.1 IDENTIFICATION

| | | | | | | | | |
|---|--------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------|---|--------------------------|-----------------|
| Dénomination | | | | | | | | |
| Adresse postale | | | | | | | | |
| Adresse de l'accueil des secours <i>(si différente)</i> | | | | | | | | |
| Coordonnées ATLAS ou DFCI <i>(si nécessaire)</i> | | | | | | | | |
| Directeur / chef d'entreprise | | | | | | | | |
| Interlocuteur & téléphones en cas d'événement | <input type="checkbox"/> | STANDARD <i>(préciser heures d'ouverture)</i> | <input type="checkbox"/> | PC SECURITE <i>(préciser heures d'ouverture)</i> | <input type="checkbox"/> | ASTREINTE <i>(préciser la dénomination)</i> | <input type="checkbox"/> | AUTRES : |
| | | | | | | | | |

1.2 ACTIVITÉS

| Type d'établissement | 1 | 2 | Activités ERP | Activité Industrie (ICPE ou non) | Classement |
|--|---|---|----------------------------|--|---|
| • ERP | • | • | J - P. Âgés / Handicapés | • Activités de soins | ERP |
| • ICPE | • | • | L - Loisir - Réunion | • Agroalimentaire | • 1 ^{er} e cat. (n>1500 pers) |
| • Industrie non ICPE | • | • | M - Vente | • Bois, papier, carton | • 2 ^{ème} cat. (700 <n< 1500 pers) |
| • Habitations | • | • | N - Restauration | • Mise en œuvre de substances radioactives | • 3 ^{ème} cat. (300<n<700 pers) |
| • Manifestations | • | • | O - Hôtels | | • 4 ^{ème} cat. (seuil<n<300 pers) |
| • Autre : | • | • | P - Discothèques | • Chimie | • 5 ^{ème} cat. |
| | • | • | R - Enseignement | • Énergie | ICPE |
| | • | • | S - Bibliothèques | • Entrepôts, commerces | • HRI/HRC |
| | • | • | T - Salles d'exposition | • Hydrocarbure | • Autorisation |
| | • | • | U - Hôpitaux | • Sidérurgie, métallurgie | • Déclaration |
| | • | • | V - Lieux de cultes | • Traitement des déchets | HAB |
| | • | • | W - Bureaux | | • 3 ^e famille A |
| | • | • | X - Salles de sport | | • 3 ^e famille B |
| | • | • | Y - Musées | | • 4 ^e famille |
| | • | • | PS - Parc de stationnement | | • 5 ^e famille |
| <i>1 et 2 correspondent à l'activité principale (1) et aux activités secondaires (2)</i> | | | | | |

1.3 DESCRIPTION RAPIDE DE L'ACTIVITE

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

1.4 APPROCHE PREVISIONNELLE

| | |
|--------------------------------|--|
| Plan de secours interne | <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'opération interne (POI) • Plan de défense incendie (PDI) • Plan d'urgence interne (PUI) • Plan d'intervention et de secours (PIS) • Préservation des œuvres (PPO) • Autre plan <i>(préciser)</i> : |
| Disposition ORSEC | <ul style="list-style-type: none"> • Disposition générale ORSEC • Etablissement faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) • Autre disposition spécifique ORSEC |



2. INFRASTRUCTURE

1.1 LE SITE

| | |
|----------------------------|--|
| Superficie du site | _____m ² |
| Nombre de bâtiments | |
| Localisation | <input type="checkbox"/> milieu urbain <input type="checkbox"/> milieu rural <input type="checkbox"/> Zone d'interface FDF |

2.2 BÂTIMENT LE PLUS DÉFAVORISÉ

| | |
|--|--|
| Surface au sol | _____m ² |
| Forme du bâtiment | <input type="checkbox"/> Forme géométrique simple <input type="checkbox"/> Forme géométrique complexe |
| Nombres de niveaux | |
| Présence de caves / celliers / Box | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Toiture terrasse accessible | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Parkings couverts | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Parkings souterrain | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Demi-niveaux | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (<i>Préciser par une représentation du bâtiment par coupe</i>) |
| Niveaux techniques | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Différence des niveaux d'accès des SP | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (<i>Préciser par une représentation du bâtiment par coupe</i>) |
| Distance du point le plus défavorable / sortie > 50m | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Discontinuité des escaliers | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nombre d'escaliers | Localisation : |
| Nombre d'ascenseurs sécurisés | Localisation : |
| Présence de monte-charge, gaine VO, ... | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Localisation : |

2.3 STRUCTURE

| Construction | 1 | 2 | 3 | 1, 2 et 3 correspondant aux 3 bâtiments les plus défavorisés |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Traditionnel (brique / béton aggloméré) |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Béton |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Bois |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Métal |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Mixte |
| Type de couverture | | | | |
| Point(s) de faiblesse possible(s) en cas de feu | | | | |

2.4 VULNÉRABILITÉ

| | |
|---------------------------------------|--|
| Sensibilité de l'établissement | <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Politique ou institutionnel <input type="checkbox"/> Culturel / Historique Si Culturel / Historique, points à protéger : |
| Dans le périmètre PPI | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel : |

2.5 DESCRIPTION(S) COMPLÉMENTAIRE(S)



3. DESSERTE ET ACCESSIBILITE

3.1 DESSERTE DU SITE

| | | | |
|--|------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Infrastructures routières | • Majorité d'axes principaux | • Majorité d'axes 2 nd | • Pistes ou chemins |
| Accès principal | | | |
| Accès secondaire (s) | | | |
| Circulation PL aisée autour du site | • Oui | • Non | |
| Circulation PL aisée sur le site | • Oui | • Non | |
| Voie engin spécifique | • Oui | • Non | Emplacement : |
| Voie échelle spécifique | • Oui | • Non | Emplacement : |

3.2 RESTRICTION À LA DESSERTE

| Emplacement / Localisation | Hauteur | Largeur | Pente | Poids | Sureté du site |
|----------------------------|---------|---------|-------|-------|----------------|
| | | | | | |
| | | | | | |

3.3 ACCESSIBILITE DU / DES BATIMENTS

| Nombre de bâtiments | Bât n° |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Nombre de façade accessible | | | | | |
| Nombre de façade aveugle rendue accessible | | | | | |
| Répartition des entrées | • Judicieuse • Mauvaise |
| Nombre d'entrée(s) principale(s) | | | | | |
| Nombre d'entrée(s) secondaire(s) | | | | | |
| Nombres d'entrées ne permettant pas l'accès à l'intégralité du bâtiment | | | | | |
| Présence d'accès en toiture | • oui • non Type : |

3.5 PRECISION(S) COMPLEMENTAIRE(S)

| |
|--|
| |
|--|



4. SECOURS A PERSONNES

4.1 EFFECTIF

| Personnel | Jour | Nuit |
|--|---|--------------------------------------|
| | Effectif : Horaires de présence : | Effectif : Horaires de présence : |
| Personnel dédié à la sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • SSIAP • Gardien • Concierge • Autre : Effectif : Horaires de présence : | |
| Public | Effectif : Horaires de présence : | |
| Effectif total (personnel + public) | _____personnes | |

4.2 VULNERABILITE

| | |
|---|---|
| Degré d'autonomie du public | <ul style="list-style-type: none"> • Sans particularité • Majorité d'enfants non autonomes • Personnes âgées / handicapées / alitées / non autonomes |
| Locaux à sommeil (ERP types J.O.U.R^h, HAB, ...) | • OUI • NON Emplacement : |
| Espace d'attente sécurisé (AES) | • OUI • NON Emplacement : |
| Zones protégées et zones de mise à l'abri | • OUI • NON Emplacement : |

4.3 POINTS DE RASSEMBLEMENT

| | |
|---|---|
| Point de rassemblement | • OUI • NON Emplacement : |
| Infirmierie | • OUI • NON Emplacement : |
| Serre-file(s) | • OUI • NON Nombre de secteur concernés : |
| Procédure de comptage lors de l'évacuation | • OUI • NON Mode de compte rendu aux SP : |

4.4 ZONE(S) ATTENANTE(S) AU SITE

| | |
|---|--|
| Cibles indirectes à 100 m | <ul style="list-style-type: none"> • Zone urbaine dense à proximité • Zone urbaine de faible densité à proximité • Zone industrialisée • Zone d'activités commerciales • Zone non urbanisée |
| Types d'établissements concernés | <ul style="list-style-type: none"> • ERP • HAB • Bureaux • Commerces • Industrie / Activités Préciser : |

4.5 PRECISION(S) COMPLEMENTAIRE(S)

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

4.6 ANIMAUX MENACES

| | |
|--|---|
| Type d'installation | <ul style="list-style-type: none"> • Centre équestre • Elevage • Ferme pédagogique • Autres (<i>Préciser</i>) : |
| Animaux concernés | Type : Nombre approximatif : |
| Organisation préétablie en phase de crise | • OUI • NON |



5. INCENDIE

| 5.1 QUALIFICATION DU RISQUE | | | | |
|---|----------|----------|----------|---|
| Type de fait générateur envisageable | 1 | 2 | 3 | 1, 2 et 3 correspondant aux 3 bâtiments les plus défavorisés |
| | . | . | . | a. Aucune source de risque particulière |
| | . | . | . | b. Activité avec flammes nues |
| | . | . | . | c. Activité avec points chauds (<i>soudure</i>) |
| | . | . | . | d. Risque d'explosion |
| | . | . | . | e. Emballement de réaction chimique (<i>polymères</i>) |
| Surface la plus grande non recoupée (en m²) | 1 | | | |
| | 2 | | | |
| | 3 | | | |
| Degré coupe-feu des recouvrements (en h) | 1 | | | |
| | 2 | | | |
| | 3 | | | |

| 5.2 RISQUE DE PROPAGATION | |
|---|--|
| Sur le milieu environnant | <ul style="list-style-type: none"> • Nul : rien à moins de 50 m (<i>forêt, habitation, industrie, ...</i>) • Courant : bâtiments isolés par des parois CF 2H ou vide de 8 m • Élevé : urbanisation dense, rue étroites, centre-ville, tiers contiguës |
| Interne (vertical ou horizontal) | 1, 2 et 3 correspondant aux 3 bâtiments les plus défavorisés |
| | 1 • Nul • Courant • Élevé Préciser : |
| | 2 • Nul • Courant • Élevé Préciser : |
| | 3 • Nul • Courant • Élevé Préciser : |

| 5.3 LOCAL / UNITE A RISQUE IMPORTANT D'INCENDIE | | | |
|--|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| CHAUFFERIE | | | |
| Type | Puissance | Localisation | Organe de coupure |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gaz • Fuel + Vol : _____ • Pompe à chaleur • Autre : | | | |
| AUTRE LOCAL : | | | |
| Type | Caractérisation du risque | Localisation | Mode de mise en sécurité |
| | | | |

| 5.4 PRECISION(S) COMPLEMENTAIRE(S) |
|------------------------------------|
| |

6. RISQUES PARTICULIERS

6.1 SOURCES DE RISQUE

| Catégorie | Quantité ou volume | Nom du produit et code matière | Etat | | | Code danger | Localisation | Conditionnement | |
|------------------|--------------------|--------------------------------|---------------|---------|--------|-------------|--------------|----------------------------|------------------|
| | | | solide | liquide | gazeux | | | Vrac ou petit vol (< 200l) | Palette ou autre |
| Comburant | | | . | . | . | | | | |
| Corrosif | | | . | . | . | | | | |
| Explosif | | | . | . | . | | | | |
| Infectieux | | | . | . | . | | | | |
| Inflammable | | | . | . | . | | | | |
| Polluant | | | . | . | . | | | | |
| Radioactif | | | . | . | . | | | | |
| Toxique | | | . | . | . | | | | |
| Autre | | | . | . | . | | | | |
| Zone ATEX | · Oui · Non | | Emplacement : | | | | | | |

6.2 INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S) MISE(S) A DISPOSITION DE MANIERE FACILITEE AUX SP

| INFORMATION(S) MISE(S) A DISPOSITION | FORMAT SUPPORT DE L'INFORMATION | LOCALISATION |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| | | |

6.3 RISQUES LIES AUX ENERGIES & FLUIDES

| | | |
|---|---|--|
| Alimentation électrique | · Oui · Non Organe de coupure (<i>Localisation</i>) : | · Secteur · Niveau · Général |
| Transformateur | · Oui · Non Organe de coupure : | PCB : · Oui · Non |
| Présence d'installation photovoltaïque | · Oui · Non Picto de danger présent ? | Localisation : · Oui · Non Organe de coupure : |
| Alimentation gaz | · Oui · Non Organe de coupure : | |
| Alimentation fluides médicaux / laboratoires | · Oui · Non Organe de coupure : Réserves / bouteilles : | |

6.4 RISQUE DE PROPAGATION

| | |
|------------------------------|---|
| Cible(s) indirecte(s) | <ul style="list-style-type: none"> · Aucune · Centre-ville · Etablissements sensibles · Voie de transport (<i>Lignes SNCF, Tramway, Autoroute ou axe routier majeur</i>) · Pipeline · Zone de captage d'eau potable · Zone pour la protection de l'environnement type « NATURA 2000, ZNIEFF, ... » · Massif forestier / interface bâti forêt · Autre(s) Préciser : |
|------------------------------|---|

6.5 LOCAUX/ZONES A RISQUE PARTICULIER

| | |
|------------------------------------|---|
| Local archive | · papier · informatique · autre (<i>préciser</i>) : |
| Local technique | · électrique · informatique · autre (<i>préciser</i>) : |
| Local de stockage / réserve | · Oui · Non Localisation : Surface : · stockage intérieur · stockage plein air (<i>distance d'éloignement avec le bâtiment</i>) Réserves / bouteilles : |
| Présence de silo | · Oui · Non Localisation : |

6.6 RELATION D'UNITES / SECTEURS ENTRES EUX (MISE EN SECURITE, FLUIDE, ENERGIE, ...)

(Mise en sécurité en cas de coupure d'énergie, présence d'onduleur, présence de clapet, ...)

6.7 SYSTEME DE RETENTION (BAC, BASSIN, RESEAU, ...)

(Suivi PH-métrique, suivi de niveau, présence de vanne(s) barrage, mode de rejet vers le milieu naturel, présence d'une station d'épuration, ...)

6.8 PRECISION(S) COMPLEMENTAIRE(S)

7. MOYENS DE SECOURS

7.1 DESCRIPTION DE LA DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|-------------------------------------|--|-------------------|--------------------|
| Distance du P.E.I. le plus proche | m Type : | | | | | | |
| P.E.I. à moins de 400m | P.I. // B.I. // P.E.N.A. | | | | | | |
| | N° | Type | Privé | Débit ou Volume | Pression | Diamètre conduite | Période de chômage |
| | | | . | | | | |
| | | | . | | | | |
| | | | . | | | | |
| | | | . | | | | |
| | | | . | | | | |
| Type de réseau d'alimentation | <ul style="list-style-type: none"> Maillé Ramifié | | | | | | |
| Précision si points d'eau naturels | <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Étang / lac Autre | Emplacement : Emplacement : Emplacement : | Distance : Distance : Distance : | Aménagé : Aménagé : Aménagé : | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | | |
| Aire(s) d'aspiration | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | | | | | | |
| Présence de poteaux relais | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | | | | | | |
| Colonne sèche | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Emplacement : | Ø entrée : | Ø sortie : | | | |
| Colonne humide | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Emplacement : Réalimentation : | Ø entrée : • réseau ville | Ø sortie : • SP (emplacement) | • Autre : | | |

7.2 DESCRIPTION DES MOYENS DE SECOURS

7.2.1 ASSERVISSEMENT DES MOYENS DE SECOURS

| | | |
|---|---|---|
| Système de sécurité incendie ou assimilé | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non Types d'asservissement : <ul style="list-style-type: none"> Désenfumage Extinction auto. Coupure énergie Gestion des accès | Catégorie : <ul style="list-style-type: none"> Alarme/Evacuation Mise en sécurité installation (<i>préciser</i>) : Recoupement |
|---|---|---|

7.2.2 DISPOSITIF(S) DE DETECTION

| | | |
|--|--|--|
| Détection Automatique Incendie (DAI) | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Adressable : <ul style="list-style-type: none">OuiNon |
| Détection Automatique de produits chimiques | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Adressable : <ul style="list-style-type: none">OuiNon Produit : |
| Appareils de détection mobiles | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Type : Nombre : Emplacement : |

7.2.3 DISPOSITIF(S) D'EXTINCTION

| | | |
|---|--|--|
| Extinction auto. au gaz (CO2, Azote, ...) | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Emplacement : |
| Extinction auto. (sprinkler, déluge, ...) | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Emplacement : |
| Autres installations auto. (poudre, mousse, ...) | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Type : Emplacement : |
| Matériel de lutte contre l'incendie (canons, boîte à mousse, couronne ...) | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non | Emplacement : Débit : |
| Réserve émulseur | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non Volume : Conditionnement : Entraide : Délais : | |

7.2.4 DISPOSITIF(S) DE DESENFUMAGE

| | |
|------------------------------|--|
| Désenfumage mécanique | DF automatique : <ul style="list-style-type: none">OuiNon • DF naturel Type d'amenée(s) d'air : Type d'exutoire(s) : Mode de déclenchement : Localisation(s) : • DF mécanique : Sectorisation DF : Nbre de secteur : Signalisation : |
| Raccord ZAG | <ul style="list-style-type: none"> Oui Non Emplacement : |

7.3 MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

| | | | |
|---|--|--|----------------------------|
| Procédure interne en cas de sinistre | · Oui · Non | Équipe formée au port de tenues RCH | · Oui · Non |
| Procédure particulière sur installation / produit | · Oui · Non | Équipe formée au port de l'ARI | · Oui · Non |
| Agent SSIAP / Equipe de 1^{ère} intervention | · Oui · Non | Plans d'intervention avec exercices périodiques | · Oui · Non |
| Cadres d'astreinte | · Oui · Non | Gardiennage ou surveillance du site | · Oui · Non |
| Matériel de lutte contre les pollutions | · Oui · Non Emplacement : Type : | Groupe électrogène | · Oui · Non Autonomie : |

Il s'agit d'une liste exhaustive des éléments pour la réalisation d'un plan ETARE

ANNEXE 2 : CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. Ils sont soumis à des dispositions générales communes ainsi qu'à des dispositions particulières qui leur sont propres issues du Règlement de sécurité contre l'incendie et relatif aux établissements recevant du public.

La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre (article GN 1 du règlement de sécurité incendie dans les ERP). Il existe 30 types d'établissements :

Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité d'accueil du public de l'établissement :

- 1ère catégorie : au-dessus de 1 500 personnes ;
- 2ème catégorie : de 701 à 1 500 personnes ;
- 3ème catégorie : de 301 à 700 personnes ;
- 4ème catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5ème catégorie ;
- 5ème catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement.

Pour l'application du règlement de sécurité, les ERP sont classés en deux groupes :

- le premier comprend les établissements des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégories ;
- le second ne concerne que les établissements de la 5^e catégorie.

Pour les ERP du premier groupe, le nombre de personnes pris en compte pour la détermination de la catégorie intègre à la fois le public et le personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements. Pour les ERP de 5^e catégorie (petits établissements), il ne comprend que le public (et pas le personnel).

ANNEXE 3 : RECUEIL DES DONNEES NECESSAIRES A L'ANALYSE DES RISQUES

ANALYSE DES RISQUES NOM DE L'ETABLISSEMENT

| | |
|---------------------------------|--|
| Adresse | |
| Responsable | |
| N° de téléphone | |
| Classement de l'établissement | |
| Classement de l'établissement | |
| Date de la visite | |
| Effectif personnel et/ou public | |

Exemple analyse des risques : méthode CLICDVCREM

I- Généralité sur l'établissement

CLASSEMENT (type et catégorie ERP, classement et activité pour les établissements industriels, ...):

IMPLANTATION :

- Voirie :
- Accès au site (nom, destination, ...):
- Pénétrantes :
- Obstacles à l'intervention des secours (code, gardiens, clés, ...):
- Stabilité et résistance au sol :
- Environnement (lignes électriques, arbres,...):
- Détermination des tiers contigus :
- Nombre de bâtiments :

II- Description du bâtiment

CONSTRUCTION :

- Type :
- Stabilité au feu :
- Isolement entre les bâtiments :
- Isolement par rapport aux tiers :
- Niveaux (nombres, accès, voies échelles) :
- Surfaces, volumes :
- Réseaux de traitement des eaux :
- Dispositifs de rétention :

DEGAGEMENTS :

- Circulations verticales (désenfumage, cloisonnement, ...) :
- Circulations horizontales (désenfumage, cloisonnement,...) :
- Sens de circulation :
- Refuges :
- Lieux difficiles d'accès :
- Accès des secours aux différents niveaux :

RISQUES SPECIFIQUES :

- Locaux à risques (généralisant un risque, généralisant un risque primordial pour l'activité) et nature du risque :

III- Equipements techniques

CHAUFFAGE :

- Type :
- Localisation :

VENTILATION :

ECLAIRAGE :

IV- Moyens de secours :

INTERNES :

- Organisation de l'alerte :
- Organisation de l'alarme :
- Extinction (RIA, colonnes sèches, points d'aspiration, hydrants) :
- Détection :
- Désenfumage :

EXTERNES :

- Extinction (hydrants, points d'aspiration,...):

V- Conclusion de l'analyse des risques :

- Moyens de sapeurs-pompiers adaptés :
- Moyens spécifiques à prendre :

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE PLAN ETARE FORMAT SIMPLIFIE

| | | | |
|---|---|--|--|
| <p>RISQUE(S) PARTICULIER(S)</p> <p>Risque particuliers: intégrer dans cet ordre, PICTO + SOURCE + LOCALISATION. Ne vise pas à être une liste exhaustive des risques.</p> | <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PLAN DE SITUATION</p> <p>Plan d'accès routier (Pour CA/CDG au format paysage - Niveau de zoom = plan de rocade(s) autour du site – Mettre l'établissement en surbrillance. Il est possible d'ajouter des commentaires vis-à-vis du cheminement.</p> | <p>NOTES – MESSAGE COMPTE RENDU</p> <p>JE SUIS / JE VOIS / JE FAIS / JE DEMANDE</p> <p>A l'attention du CHEF DE GROUPE ou CHEF DE COLONNE (JE PREVOIS est à rajouter si CDC)</p> | <p>NOM DE L'ENTITE</p> <p>N° du plan simplifié</p> <p>Adresse géographique</p> <p>N° CONTRE APPEL: Type: RESPONSABLE: Catégorie:</p> <p>Dimensionner l'effectif théorique et type de population afin d'apprécier l'effectif JOUR/NUIT.</p> <p>Privilégier une photo de l'entrée principale prévue pour les secours, à défaut intégrer la vue de l'entrée principale.</p> <p>Descriptif: faire un descriptif rapide de l'activité, du contexte géographique et l'infrastructure du/des bâtiments.</p> <p>Validé le: </p> <p>Mis à jour le :</p> |
| <p>CONSIGNE(S) - POINTS DE VIGILANCE</p> <p>Ajouter les consignes ou points de vigilance. Placer les prioritaires en première position et caractères rouges.</p> | | | |

LEGENDE

PLAN DE MASSE

Ajouter les outils graphiques et la flèche nord (haut gauche), une échelle, les grandes dimensions bâtementaires...

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>RISQUE(S) PARTICULIER(S)</p> <p>Danger Corrosif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chlore (125kg)seau de galet - Eau de javel (2600l) cuve - Acide Chlorique (800l) bidon | <p>ETANG DE BERRE</p> <p>PLAN DE SITUATION</p> | <p>NOTES – MESSAGE COMPTE RENDU</p> <p>JE SUIS / JE VOIS / JE FAIS / JE DEMANDE</p> | <p>PISCINE CLAUDE JOUVE</p> <p>Route du petit prince BERRE L'ETANG</p> <p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment R+3/ R-1; - R-1: zone de stockage de produit dangereux; - RdC: Salle de sport, salle de réunion, chaufferie; - R+1: Piscine + administratif; - R+2: Vide; - R+3: Centrale traitement de l'air + machinerie ascenseur; - 1 ascenseur, 2 escaliers grand public, 3 escaliers de service; - Ouverture des locaux par la Police Municipal, 24/24. |
| <p>CONSIGNES – POINTS DE VIGILANCE</p> <p>Abaissement des plots à l'entrée au moyen d'une polycoise.</p> <p>Chaufferie au gaz de ville.</p> | | | |

| | |
|--|--|
| <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupure gaz de ville Poteau Incendie Accès principal Accès secondaire GE Point de rassemblement des victimes Zone de stockage de produit dangereux Point d'aspiration pérenne Barrière CH GAZ Voie engin Accès au site Accès secondaire au site | <p>PLAN DE MASSE</p> <p>AV. LAZARE PONTCCELLI ET DES POILUS DE LA GUERRE 14-18</p> <p>Local produit Accès sous-sol</p> <p>Désaffecté 60M</p> <p>ETANG DE BERRE</p> <p>Service départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône – Groupement PREVISION & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Planification opérationnelle</p> |
|--|--|

Exemple plan ETARE format simplifié (source SDIS 13)

ANNEXE 5 : EXEMPLE DE PLAN ETARE FORMAT ATLAS

| | | |
|--|--|---|
| <p>N° du plan ETARE</p> | <p>NOM DE L'ENTITE</p> <p>Adresse géographique</p> <p>Privilégier une photo de l'entrée principale prévue pour les secours, à défaut intégrer la vue de l'entrée principale. Préciser, la notion de POI-PPI ...</p> | <p>N° CONTRE APPEL: Type: (ICPE, ERP, HAS, IGH ...) RESPONSABLE:</p> <p>EFFETIF: Dimensionner l'effectif théorique et type de population afin d'apprécier l'effectif JOUR/NUIT.</p> |
| <p>MOYENS DE SECOURS RECOMMANDÉS</p> <p>1^{er} échelon, 2^{ème} échelon....</p> <p>REMOBILISATIONS SPECIFIQUES ENVISAGEABLES</p> | | <p>Descriptif: faire un descriptif rapide de l'activité, du contexte géographique et l'infrastructure du/des bâtiments.</p> <p>Risques particuliers: intégrer dans cet ordre, PICTO + SOURCE + LOCALISATION. Ne vise pas à être une liste exhaustive des risques.</p> |
| <p>Validé le : Mise à jour le :</p> | | <p>Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques - Prévision </p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| <p>ITINERAIRE</p> | <p>Plans d'accès routier pour les différents engins, faire un plan large indiquant les grands axes et le CRM // Si PPI faire figurer le périmètre + mentionner la distance/faire indiquer les indications routières à suivre</p> |
| <p>Rose des vents à insérer</p> | <p>Validé le : Mise à jour le :</p> <p>DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION </p> |

| LEGENDE | PLAN DE SITUATION |
|---------|---|
| | <p>Ajouter les outils graphiques</p> <p>Rose des vents à insérer</p> <p>DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION</p> <p>Validé le : Mise à jour le :</p>  |

| LEGENDE | PLAN DE MASSE |
|---------|---|
| | <p>Ajouter les outils graphiques (Nord du plan, voies engins, voies échelles, points d'eau incendie, accès, coupures fluides, point d'accueil des secours, locaux à risque, points sensibles ...)</p> <p>Rose des vents à insérer</p> <p>DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION</p> <p>Validé le : Mise à jour le :</p>  |

LEGENDE

PLAN DE NIVEAUX, DE COUPES

Ajouter les outils graphiques (entrée des secours, niveaux supérieurs N₁, niveaux inférieurs N₂, coupures fluides, locaux à risques, ...)

Mettre des
vents à
insérer



Ajouter les pictogrammes de risques concernés / nature / éléments notables...

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION

Version :
Ma 2 jour 10



PLAN DE RESAUX

Ajouter les caractéristiques des points d'eau incendie, les particularités éventuelles,...

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION

Version :
Ma 2 jour 10



RISQUES PARTICULIERS

Ajouter les risques particuliers produits chimiques ou non chimiques...

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PREVISION

Version : 1.0

Date : 10/01/2018



CONSIGNES & POINTS DE VIGILANCE

Version : 1.0

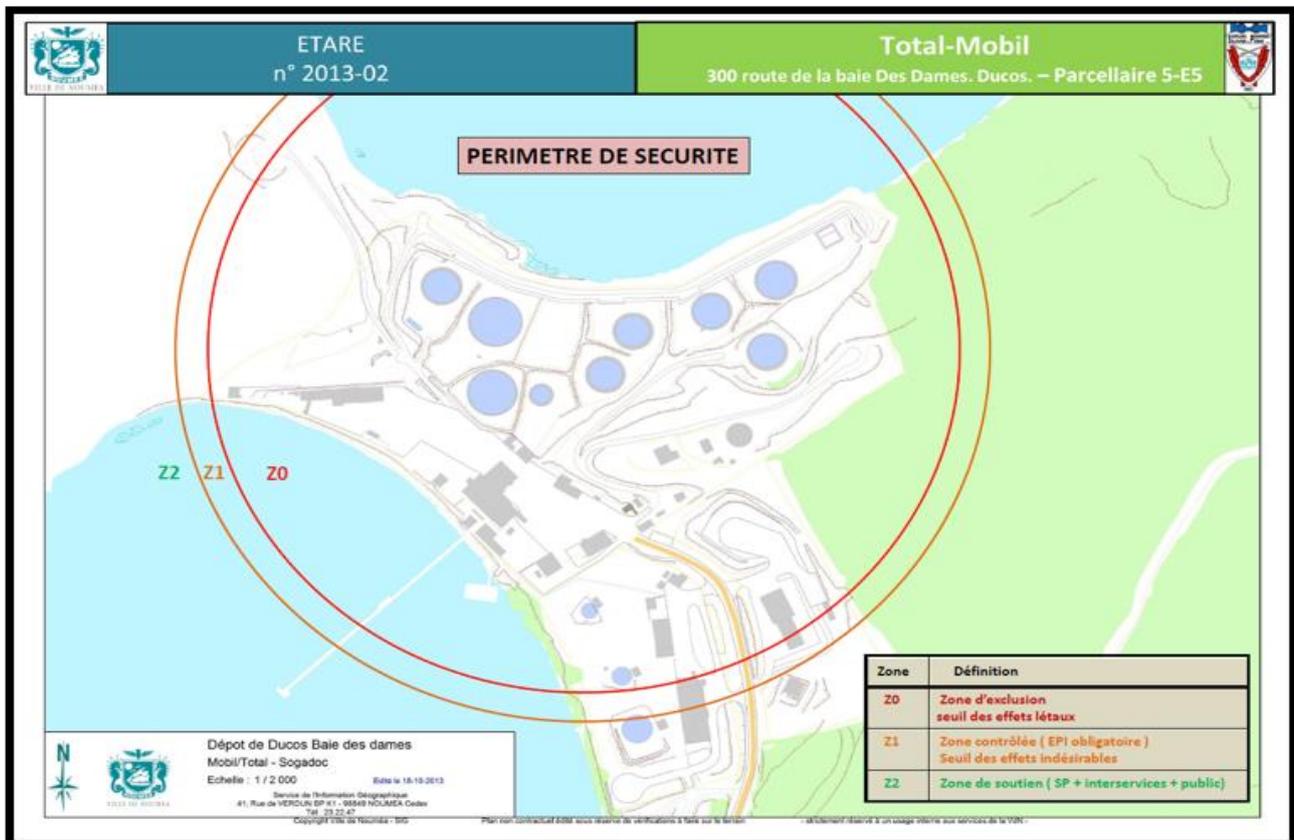
Date : 10/01/2018

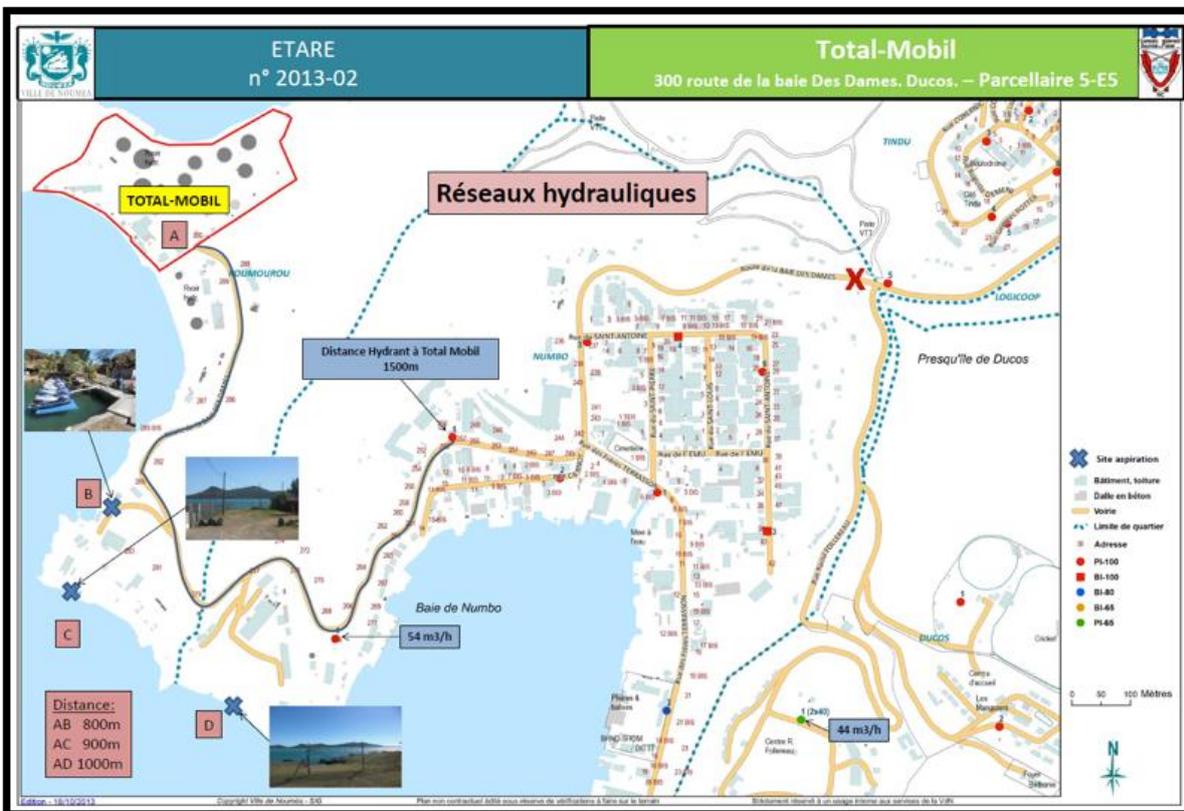
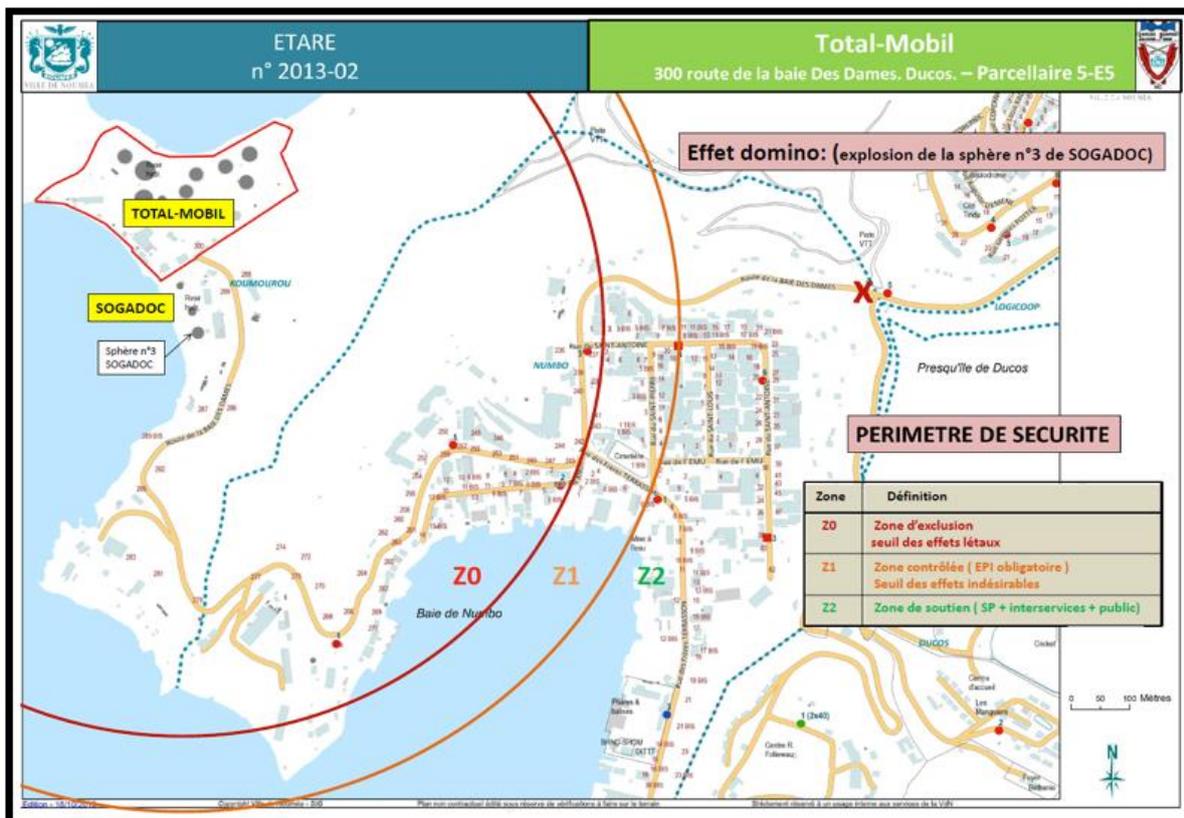


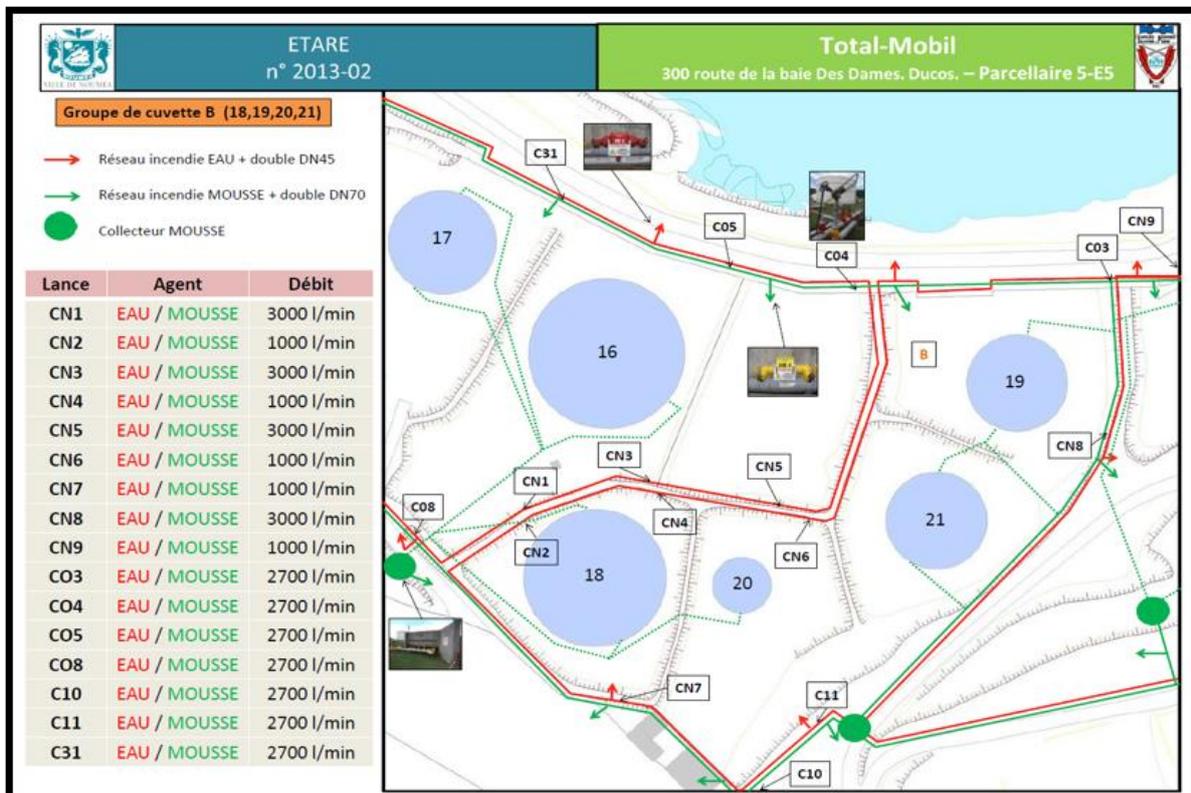
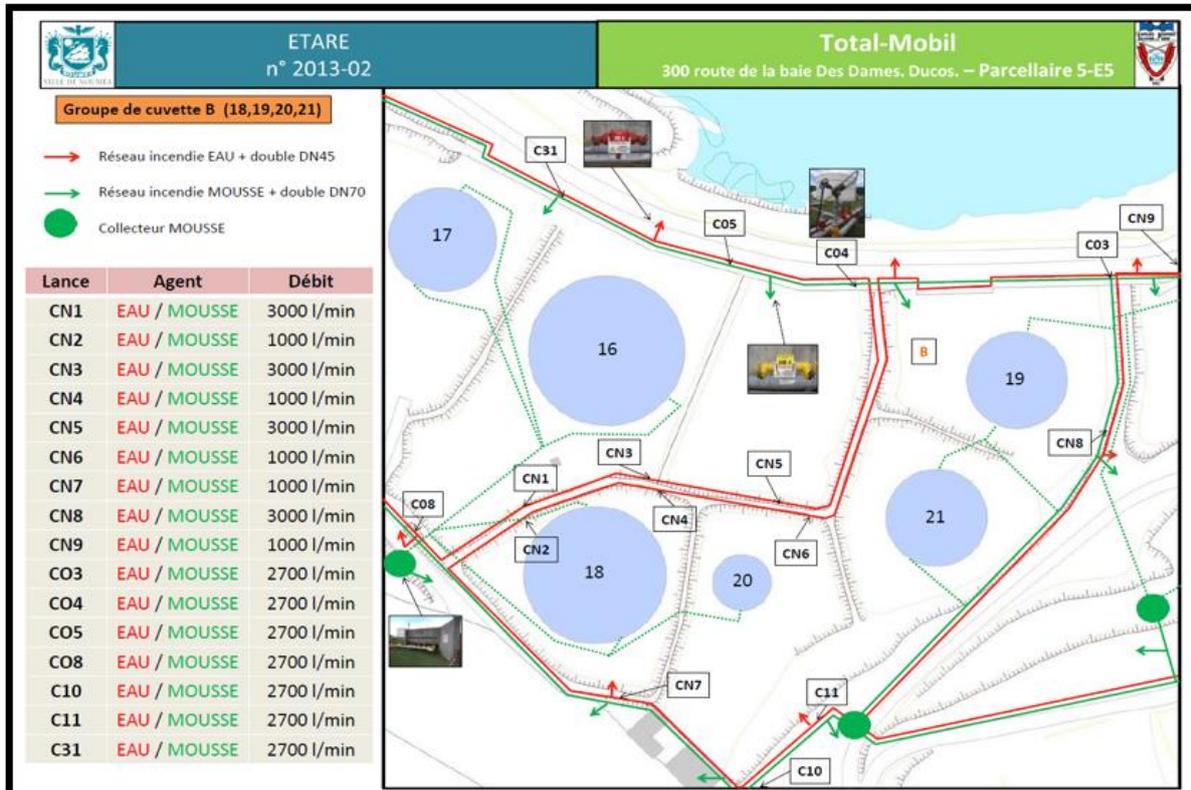
Exemple plan ETARE Total-Mobil (CIS de Nouméa)

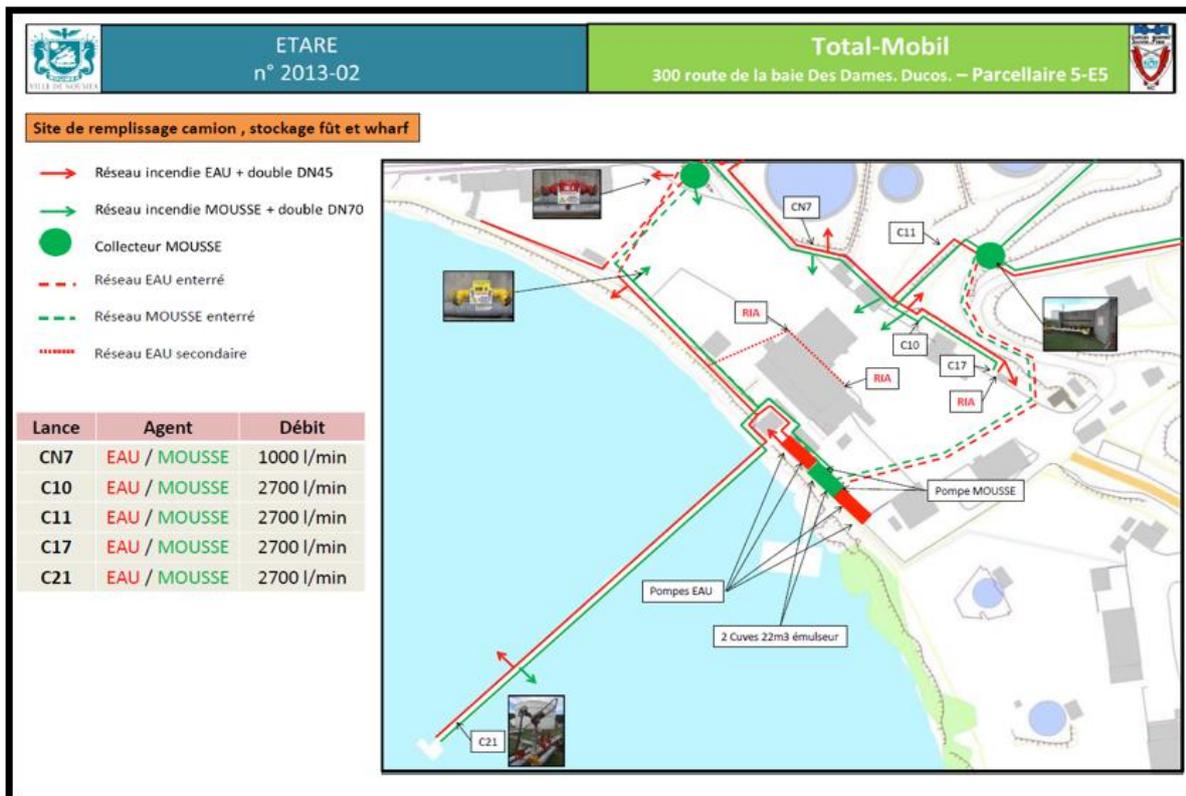
| | |
|--|---|
| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames. Ducos. – Parcellaire 5-E5 |
| <h3>Départ des secours</h3> <p>1^{er} Echelon : CDG – VSAV (A)</p> <p>2nd Echelon : CDC - FPT (A) – DAL (MPR)- CCI</p> <p>Défense Nouméa : EPS - FPT (B) – FSR- CCF (A)</p> | |
| | |
| <p>Conduite à tenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se présenter au PC exploitant (poste de sécurité). -Prendre contact avec le représentant du directeur de l'entreprise avant toute intervention. -Sécurité du personnel : n'engager que le personnel strictement nécessaire. | |

| | |
|---|--|
| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames. Ducos. – Parcellaire 5-E5 |
| <p>Numéros utiles</p> <p>Tel: 24.21.40 Astreinte direction: 77.29.51 Astreinte dépôt: 77.29.52</p> | <p>Présentation</p> <p>Dépôt d'hydrocarbures regroupant 9 bacs d'un volume total de 56500 m3 d'essence, gazole et kérosène.</p> <p>Les risques sont: -déversements accidentels sur le wharf ou sur les sites de remplissage camion et fût. -incendie de bac. -incendie de cuvette (ou groupement de cuvettes) de rétention. -boil-over. -effet de surpression des bacs soumis à une forte chaleur. -pollution.</p> <p>Personnels sur les lieux: 1 gardien 24h 7/7) + 9 à 10 personnes aux heures ouvrables. 1 gardien aux heures non-ouvrables. 1 gardien + 4 personnes si présence d'un pétrolier aux heures non-ouvrables.</p> |
| | <p>Consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> -le PC exploitant se situe au <u>local sécurité</u> à l'entrée du site. -le PRV exploitant se situe dans le <u>réfectoire</u> à l'entrée du site. Attention: le PRV et le PC se situent dans la zone d'exclusion. Prévoir un repli... -récupérer des radios ATEX au poste de sécurité. Attention: tout les appareils électriques tels que téléphones, appareils photos et autres sont interdits. |
| <p>Service de Sécurité des Sites Mars 2013 Mise à jour: 11/10/2013</p> | <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du site TOTAL-MOBIL et SOGADOC. - A prévoir l'évacuation de la ZI de NUMBO en prévision de l'effet domino. - Périmètre de sécurité: <ul style="list-style-type: none"> .faire fermer la route à l'intersection route de la baie des dames/Follereau. .faire respecter le périmètre de sécurité en mer par le MRCC. |









ETARE
n° 2013-02

Total-Mobil

300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcelle 5-E5

Réservoirs de stockage

| N° Bac | Diamètre m | Hauteur m | Volume Max m3 | Surface m2 | toit et écran | Produit | Surface Cuvette de rétention m2 | Groupement de cuvette m2 |
|--------|---------------|--------------------|------------------|---------------|-----------------------------|------------|------------------------------------|-----------------------------|
| 1 | 3,2 | 11,7 (longueur) | 83 | 38 | Cylindre horizontal | Contaminât | 3085 | A 5881 |
| 16 | 33 | 15 | 12 787 | 856 | Toit fixe | gazole | | |
| 17 | 22,9 | 14,6 | 5 630 | 412 | Toit fixe et écran flottant | Essence | | |
| 18 | 30 | 15 | 10 521 | 707 | Toit fixe | gazole | 1732 | B 5227 |
| 19 | 21,3 | 12,8 | 4 406 | 357 | Toit fixe | Kérosène | | |
| 20 | 12,2 | 14,7 | 1 466 | 117 | Toit fixe | gazole | | |
| 21 | 21,3 | 12,8 | 4 398 | 357 | Toit fixe | gazole | | |
| 14 | 24,4 | 14,6 | 5 817 | 468 | Toit fixe et écran flottant | Essence | 2978 | C 4084 |
| 15 | 22,9 | 14,6 | 5 861 | 412 | Toit fixe | Kérosène | | |
| 22 | 22,9 | 14,6 | 5 176 | 412 | Toit fixe et écran flottant | Essence | | |

| | |
|----------------------------|---|
| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcellaire 5-E5 |
|----------------------------|---|

Abaque mousse/feux des groupes de cuvettes

Le calcul de l'extinction des groupes de cuvettes se fait sur une base de 20 minutes avec un taux de concentration en émulseur de 3%. (données POI TOTAL-MOBIL)

| Groupe de cuvettes | Surface (m2) | Débit mousse pour extinction (m3/h) | Quantité émulseur pour extinction (m3) |
|--------------------|--------------|-------------------------------------|--|
| A (17,16,1) | 5881 | 1323 | 13 |
| B (19,20,21,18) | 5227 | 1176 | 12 |
| C (14,15,22) | 4084 | 919 | 9 |

En aspiration sur eau de mer, 4 pompes délivrent chacune un débit de 500 m3/h soit un total de 2000 m3/h. Au niveau de la station de pompage n°2, un injecteur crée un mélange eau/émulseur avec une plage de débit pouvant aller de 151 à 1520 m3/h, alimentant tout le réseau mousse du site.

Réserve émulseur:

- 2 cuves de 22000 litres d'émulseur à base de Fluor protéine.
- 2x1000 litres en cubitainers.
- 4x200 litres à la station de pompage.
- 25 bidons de 20 litres au droit des armoires incendie.

| | |
|----------------------------|---|
| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcellaire 5-E5 |
|----------------------------|---|

1.4 Légende des panneaux oranges

Numéro de danger (Obligatoire depuis le 1.5.1985)

- Numéro formé de 2 ou 3 chiffres.
- A un numéro de danger, correspond toute une famille de produits chimiques, selon le code suivant:

Le premier chiffre du numéro de danger indique le danger principal comme suit:

| | |
|-------------------------|--|
| 2 = Gaz | 5 = Matière comburante ou peroxyde organique |
| 3 = Liquide inflammable | 6 = Matière toxique |
| 4 = Solide inflammable | 8 = Corrosif (caustique) |

Les deuxièmes et troisièmes chiffres indiquent les dangers subsidiaires:

| | |
|----------------------------|---|
| 0 = Pas de signification | 6 = Toxicité |
| 1 = Explosion | 8 = Corrosivité (causticité) |
| 2 = Emanation de gaz | 9 = Danger de réaction violente résultant de la décomposition spontanée ou de la polymérisation |
| 3 = Inflammable | |
| 5 = Propriétés comburantes | |

- Quand les deux premiers chiffres sont les mêmes, cela indique une intensification du danger principal: Exemple: 33 = liquide très inflammable.
- Codes spéciaux:
 - 22 = Gaz réfrigérés.
 - 44 = Solide inflammable fondu.
 - 423 = Emet des gaz inflammables au contact de l'eau.
 - 333 = Liquide spontanément inflammable.
 - 539 = Peroxyde organique.
 - 606 = Matières infectieuses.
 - 90 = Autres dangers
- Un numéro de danger précédé de la lettre X indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau. Exemple: X423 = Solide inflammable, réagissant dangereusement avec l'eau, en dégageant des gaz inflammables (sodium).

33

1203

Numéro ONU (Officiel en Suisse et dans toute l'Europe.)

- Numéro toujours formé de 4 chiffres.
- A un numéro ONU, correspond un seul produit chimique.

2 Les étiquettes de danger et leur signification

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| 1 Explosif | 2 Gaz ininflammable et non toxique | 3 Liquide ou gaz inflammable |
| 4.1 Solide inflammable | 4.2 Spontanément inflammable | 4.3 Dégagement de gaz inflammables au contact de l'eau |
| 5 Comburant ou peroxyde organique | 6.1 Toxique | 6.2 Matières infectieuses |
| 7 Radioactif | 8 Corrosif | 9 Autres dangers |
| Risque électrique | 6.1A Nocif. (N'est plus utilisé) | |

| ETARE n° 2013-02 | | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcellaire 5-E5 | |
|----------------------------|--|---|---|
| Santé | | Feu | |
| 0 | Sans danger particulier dans les conditions d'utilisation courante. Exemples: Azote, sel de cuisine, etc. | 0 | Produits non inflammables dans les conditions d'utilisation courante. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f08080; padding: 2px; text-align: center;">Pas de danger de feu</div> Exemples: Chloroforme, acide sulfurique, soude... |
| 1 | Danger restreint dans les conditions d'utilisation courante <div style="border: 1px solid black; background-color: #00b0f0; padding: 2px; text-align: center;">Appareils respiratoires recommandés</div> Exemple: Toxique: Fréons... Narcotique: Acétone... Irritant: Térébenthine... | 1 | Produits inflammables lors d'une forte élévation de température. (Température supérieur à 100°C.) <div style="border: 1px solid black; background-color: #f08080; padding: 2px; text-align: center;">Très faible danger de feu</div> Exemples: Glycérine, huile, graisses et presque tous les solides... |
| 2 | DANGEREUX pour la santé, mortel. (Lésions généralement réversibles) <div style="border: 1px solid black; background-color: #00b0f0; padding: 2px; text-align: center;">Appareils respiratoires indispensables</div> Exemples: Toxique: Monoxyde de carbone... Narcotique: Chloroforme... Irritant: Acide acétique... | 2 | Produits inflammables lors d'un léger échauffement. (Température inférieure à 100°C) <div style="border: 1px solid black; background-color: #f08080; padding: 2px; text-align: center;">Danger modéré de feu</div> Exemples: Mazout, diesel... |
| 3 | TRÈS DANGEREUX pour la santé, mortel. (Lésions souvent irréversibles) <div style="border: 1px solid black; background-color: #00b0f0; padding: 2px; text-align: center;">Appareils respiratoires et combinaison anti-gaz indispensables</div> Exemples: Toxique: Tétrathyle de plomb, phénol, aniline...(peau) Narcotique: Tétrachlorure de carbone, bromure de méthyle... Irritant: Acide chlorhydrique, chlore, vapeurs nitreuse... (Effet retard possible) | 3 | Produits INFLAMMABLES à température ambiante. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f08080; padding: 2px; text-align: center;">Fort DANGER DE FEU</div> Exemples: Toluène, benzène, acétone, alcool. (Presque tous les liquides facilement inflammables). |
| 4 | EXCESSIVEMENT DANGEREUX pour la santé, parfois mort instantanée. (Lésions irréversibles) <div style="border: 1px solid black; background-color: #00b0f0; padding: 2px; text-align: center;">Appareils respiratoires et combinaison anti-gaz indispensables. Mesures de sécurité extrêmes</div> Exemples: Toxique: Acide cyanhydrique, cyanures... Irritant: Brome, phosgène, sulfate de méthyle... (Effet retard possible, parfois non douloureux) | 4 | Produits INFLAMMABLES à toutes les température. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f08080; padding: 2px; text-align: center;">TRÈS FORT DANGER DE FEU</div> Exemples: Ether, acétaldéhyde, propane, butane. (Presque tous les gaz inflammables). |

| ETARE n° 2013-02 | | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcellaire 5-E5 | |
|--|--|---|---|
| Instabilité chimique à la chaleur | | Réaction avec l'eau | |
| 0 | Produits stables à la chaleur. Sans danger dans les conditions normales. Exemples: Benzine, alcool, soude... | 0 | Pas ou très faible réaction: pas d'élévation sensible de la température. Exemples: Toluène, benzène... |
| 1 | Produits devenant instables lors d'une forte élévation de température. – Décomposition modérée. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Précautions d'usage</div> Exemples: Halons, fréons, salpêtres... | 1 | Faible réaction: Légère élévation de la température. Exemples: Ethanol, alcool isopropylique... |
| 2 | Produits INSTABLES réagissant violemment lors d'un échauffement. – Décomposition tumultueuse ou polymérisation avec dégagement de chaleur – Rupture explosive du récipient possible. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Respecter les consignes et les distances de sécurité</div> Exemples: Butadiène, acrylate de méthyle, chlorates... | 2 | Forte réaction: Forte élévation de la température. Exemples: Acide chlorhydrique, acide sulfurique dilué, soude... |
| 3 | Produits pouvant DÉTONER lors d'un échauffement ou même d'un choc. – Décomposition EXPLOSIVE . <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Combattre le feu à distance, depuis un endroit protégé Délimiter largement la zone dangereuse</div> Exemples: Oxyde d'éthylène, nitrate d'ammonium. | 3 | VIOLENTE RÉACTION: Très forte élévation de la température ou décomposition violente. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Attention: Risque de projection, de dégagement de gaz toxiques ou inflammables</div> Exemples: Acide sulfurique concentré, carbure, chlorure de thionyle... |
| 4 | Produits EXPLOSIFS à température ambiante. – Sensibles au choc et à la chaleur. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Evacuer totalement la zone dangereuse</div> Exemples: Tous les explosifs, munitions, perchlorate d'ammonium | 4 | Réaction EXPLOSIVE ou très dangereuse. <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0e68c; padding: 2px; text-align: center;">Attention: Explosion, auto-inflammation, dégagement de gaz très inflammables ou excessivement toxiques, projections...</div> Exemples: Oléum, sodium, potassium, hydrures... |

| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcelle 5-E5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|-----|----------|---|--|----------|---|--|----------|--|--|----------|---|--|----------|--|--|---|
| <p>Mélange explosifs avec l'air à 20°C</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 5%;"></th> <th style="width: 45%;">Vapeurs</th> <th style="width: 50%;">Gaz</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f08080;">0</td> <td style="background-color: #f08080;"> <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits pas ou peu inflammables Point éclair supérieur à 100°C Exemples: Glycérine, huile...</p> </td> <td style="background-color: #f08080;"> <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz non inflammables Exemples: Azote, gaz carbonique</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f0e68c;">1</td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits peu inflammables Point éclair de 40-100°C Exemples: Mazout, diesel...</p> </td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz exceptionnellement inflammables Exemples: Certains trécols...</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f0e68c;">2</td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Produits inflammables Point éclair de 21-40°C Exemples: Pétrole, kérosène...</p> </td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz difficilement inflammables Exemples: Ammoniac... Gaz comburants (oxydants) Augmentant le danger d'explosion des gaz inflammables Exemple: Protoxyde d'azote...</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f0e68c;">3</td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits INFLAMMABLES Point éclair de 0-21°C Exemples: Ethanol...</p> </td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz inflammables Δ limites d'explosion inf. à 20% Exemples: Butane, propane... Gaz fortement COMBURANTS (oxydants) Augmentant fortement le danger d'explosion des gaz et des produits inflammables. Auto-inflammation possible. Exemples: Oxygène, chlore...</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f0e68c;">4</td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits TRÈS INFLAMMABLES Point éclair inférieur à 0°C Exemples: Ether, benzène...</p> </td> <td style="background-color: #f0e68c;"> <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz très INFLAMMABLES Δ limites d'explosion sup. à 20% Exemples: Hydrogène, oxyde d'éthylène... Gaz excessivement OXYDANTS EXPLOSION par simple contact avec des produits inflammables ou réducteurs. Exemple: Fluor...</p> </td> </tr> </table> | | Vapeurs | Gaz | 0 | <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits pas ou peu inflammables Point éclair supérieur à 100°C Exemples: Glycérine, huile...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz non inflammables Exemples: Azote, gaz carbonique</p> | 1 | <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits peu inflammables Point éclair de 40-100°C Exemples: Mazout, diesel...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz exceptionnellement inflammables Exemples: Certains trécols...</p> | 2 | <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Produits inflammables Point éclair de 21-40°C Exemples: Pétrole, kérosène...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz difficilement inflammables Exemples: Ammoniac... Gaz comburants (oxydants) Augmentant le danger d'explosion des gaz inflammables Exemple: Protoxyde d'azote...</p> | 3 | <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits INFLAMMABLES Point éclair de 0-21°C Exemples: Ethanol...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz inflammables Δ limites d'explosion inf. à 20% Exemples: Butane, propane... Gaz fortement COMBURANTS (oxydants) Augmentant fortement le danger d'explosion des gaz et des produits inflammables. Auto-inflammation possible. Exemples: Oxygène, chlore...</p> | 4 | <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits TRÈS INFLAMMABLES Point éclair inférieur à 0°C Exemples: Ether, benzène...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz très INFLAMMABLES Δ limites d'explosion sup. à 20% Exemples: Hydrogène, oxyde d'éthylène... Gaz excessivement OXYDANTS EXPLOSION par simple contact avec des produits inflammables ou réducteurs. Exemple: Fluor...</p> | <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> 33 1203 </div> <p>HYDROCARBURES LIQUIDES (Point éclair inférieur à 21°C)</p> <p>Exemples : Benzine, Essence de voiture, etc... Angl. Hydrocarbons liquid (Flash point below 21°C). All. Kohlenwasserstoff flüssig (Flammpunkt unter 21°C).</p> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 2px;">1 3 0 0 4</p> <p>DESCRIPTION Liquide incolore, mobile, odeur caractéristique de benzine. Vapeurs beaucoup plus lourdes que l'air. Liquide plus léger que l'eau. Insoluble dans l'eau. Ne réagit pas avec l'eau. Réaction neutre. Non corrosif. Excellent dissolvant (Caoutchouc).</p> <p>DANGERS Liquide très INFLAMMABLE et assez volatil. (Temp. d'inflam. : 220°C). Les vapeurs forment à toutes températures des mélanges EXPLOSIFS avec l'air. Par, produit peu toxique : Liquide irritant pour les yeux. Absorbé par la peau. La benzine pour voiture « sans plomb » n'est pas toxique. Elle contient 5-17% d'ether méthylique tertibutylique comme adjuvant. (Cl. 2398).</p> <p>FEU Extinction : MOUSSE anti-alcool, POUVRE, eau pulvérisée. Refroidir la citerne.</p> <p>MATÉRIEL Lunettes, gants, bottes, pantalon ou tablier plastique. Explosimètre, Pompes, lampes, outils, etc... de type « Ex ». Pour une intervention de longue durée : Appareils respiratoires. (Pompe : Inox ; Tuyau : « Viton »). (Filtre : BRUN A).</p> <p>DÉVERSEMENT Terre : Endiguer le liquide. Pomper et/ou absorber. Boucher les égouts. Ventiler les sous-sols. (Vapeurs très lourdes). Attention au FEU. Eau : Endiguer le liquide. Laisser décanter. Pomper et/ou absorber. Attention au FEU. Pollution.</p> <p>INTOXICATION Contact : Retirer les vêtements souillés. Rincer la peau et spécialement les yeux à grande eau. Respiration : Air frais, respiration artificielle, oxygène.</p> <p>Constantes PE : 35 à 200°C / PF : -40°C / P vap : 286 mbar / T inflam. : 220°C / Pt éclair : -40°C / Lim. expl. : 1,4 – 6,4% vol / Index évap. : 30 / d vap : 4 / d liq : 0,73 / Sol. eau : insol. / VME : 300 ppm / Odeur seuil : 300 ppm / No CAS : - / Ces valeurs sont celles de l'essence pour voitures.</p> |
| | Vapeurs | Gaz | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 0 | <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits pas ou peu inflammables Point éclair supérieur à 100°C Exemples: Glycérine, huile...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Pas de danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz non inflammables Exemples: Azote, gaz carbonique</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits peu inflammables Point éclair de 40-100°C Exemples: Mazout, diesel...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Très faible danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz exceptionnellement inflammables Exemples: Certains trécols...</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Produits inflammables Point éclair de 21-40°C Exemples: Pétrole, kérosène...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Danger modéré d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz difficilement inflammables Exemples: Ammoniac... Gaz comburants (oxydants) Augmentant le danger d'explosion des gaz inflammables Exemple: Protoxyde d'azote...</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits INFLAMMABLES Point éclair de 0-21°C Exemples: Ethanol...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz inflammables Δ limites d'explosion inf. à 20% Exemples: Butane, propane... Gaz fortement COMBURANTS (oxydants) Augmentant fortement le danger d'explosion des gaz et des produits inflammables. Auto-inflammation possible. Exemples: Oxygène, chlore...</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Produits TRÈS INFLAMMABLES Point éclair inférieur à 0°C Exemples: Ether, benzène...</p> | <p style="text-align: center; color: white;">Très fort danger d'explosion dans l'air</p> <p>Gaz très INFLAMMABLES Δ limites d'explosion sup. à 20% Exemples: Hydrogène, oxyde d'éthylène... Gaz excessivement OXYDANTS EXPLOSION par simple contact avec des produits inflammables ou réducteurs. Exemple: Fluor...</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| ETARE n° 2013-02 | Total-Mobil 300 route de la baie Des Dames, Ducos. – Parcelle 5-E5 |
|--|--|
| <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> 30 1863 </div> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> 30 1223 </div> <p>HYDROCARBURES LIQUIDES (Point éclair : 21-55°C)</p> <p>Exemples : Pétrole lampant, Kérosène. Angl. Hydrocarbone liquid (Flash point : 21-55°C). All. Kohlenwasserstoff flüssig (Flammpunkt : 21-55°C).</p> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 2px;">0 2 0 0 2</p> <p>DESCRIPTION Liquide jaunâtre, légèrement huileux, odeur caractéristique de pétrole. Vapeurs beaucoup plus lourdes que l'air. Liquide plus léger que l'eau. Insoluble dans l'eau. Ne réagit pas avec l'eau. Réaction neutre. Non corrosif. Assez bon dissolvant. (Graisses).</p> <p>DANGERS Liquide inflammable, non volatil. (Temp. d'inflam. : 220°C). Au-dessus de 21°C les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Produit très peu toxique : Liquide irritant pour les yeux. Fortement chauffé ou en brûlant, peut dégager de l'hydrogène sulfuré et du dioxyde de soufre : gaz irritants et TOXIQUES.</p> <p>FEU Extinction : MOUSSE, POUVRE, eau pulvérisée. Refroidir la citerne. Gaz de combustion parfois toxiques.</p> <p>MATÉRIEL Lunettes, gants, bottes, pantalon ou tablier plastique. Explosimètre, Pompes, lampes, outils, etc... de type « Ex ». En cas d'incendie : Appareils respiratoires recommandés. (Pompe : Inox ; Tuyau : « Viton »). (Filtre : BRUN A // feu : GRIS B st).</p> <p>DÉVERSEMENT Terre : Endiguer le liquide. Pomper et/ou absorber. Boucher les égouts. Ventiler les sous-sols. (Vapeurs très lourdes). Attention au feu. Eau : Endiguer le liquide. Laisser décanter. Pomper et/ou absorber. Attention au feu. Pollution.</p> <p>INTOXICATION Contact : Retirer les vêtements souillés. Rincer la peau et spécialement les yeux à grande eau. Respiration : Air frais. Gaz de combustion : Repos, oxygène, Médicin.</p> <p>Constantes PE : 150°C / PF : -30°C / P vap : 3 mbar / T inflam. : 220°C / Pt éclair : +40°C / Lim. expl. : 0,6 – 6,5% vol / Index évap. : 1600 / d vap : 4,5 / d liq : 0,8 / Sol. eau : insoluble / VME : - / Odeur seuil : / No CAS : - / Ces valeurs sont celles du pétrole lampant.</p> | <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> 30 1202 </div> <p>HYDROCARBURES LIQUIDES (Point éclair : 55-100°C)</p> <p>Exemples : Mazout léger, huile de diesel. Angl. Hydrocarbons liquid (Flash point : 55-100°C). All. Kohlenwasserstoff flüssig (Flammpunkt : 55-100°C).</p> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 2px;">0 2 0 0 1</p> <p>DESCRIPTION Liquide jaunâtre, légèrement huileux, odeur caractéristique de mazout. Vapeurs beaucoup plus lourdes que l'air. Liquide plus léger que l'eau. Insoluble dans l'eau. Ne réagit pas avec l'eau. Réaction neutre. Non corrosif. Assez bon dissolvant. (Graisses).</p> <p>DANGERS Liquide inflammable non volatil. Au-dessus de 55°C les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Produit très peu toxique : Liquide irritant pour les yeux. Fortement chauffé ou en brûlant, peut dégager de l'hydrogène sulfuré. Gaz irritant et TOXIQUE.</p> <p>FEU Extinction : MOUSSE, POUVRE, eau pulvérisée. Refroidir la citerne. Gaz de combustion parfois toxiques.</p> <p>MATÉRIEL Lunettes, gants, bottes, pantalon ou tablier plastique. Matériel de type « Ex ». En cas d'incendie : Appareils respiratoires recommandés. (Pompe : Inox ; Tuyau : « Viton »). (Filtre : - // feu : GRIS B st).</p> <p>DÉVERSEMENT Terre : Endiguer le liquide. Pomper et/ou absorber. Boucher les égouts. Ventiler les sous-sols : Vapeurs très lourdes. (Attention au feu). Eau : Endiguer le liquide. Laisser décanter. Pomper et/ou absorber. Pollution.</p> <p>INTOXICATION Contact : Retirer les vêtements souillés. Rincer la peau et spécialement les yeux à grande eau. Respiration : Air frais. Gaz de combustion : Repos, oxygène, Médicin.</p> <p>Constantes PE : 185°C / PF : -5°C / P vap : 0,5 mbar / T inflam. : 230°C / Pt éclair : +58°C / Lim. expl. : 0,6 – 6,5% vol / Index évap. : 3000 / d vap : 7 / d liq : 0,85 / Sol. eau : insol. / VME : - / Odeur seuil : / No CAS : - / Ces valeurs sont celles du mazout de chauffage.</p> |

LEXIQUE

BI : Bouche Incendie

COS : Commandant des Opérations de Secours

CRM : Centre de Regroupement des Moyens

CIS : Centre d'Incendie et de secours

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DSCGR : Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques

DTA : Différentes Tâches à accomplir

EDD : Etude de Danger

ERP : Etablissement Recevant du Public

ETARE : ETAbblissement REpertorié

FDS : Fiche de Données Sécurité

ICPE : Installations Classés pour la Protection de l'Environnement

MRT : Méthode de Raisonnement Tactique

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PI : Poteau Incendie

POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention

RIA : Robinet d'Incendie Armé

RIM : Règlement d'Instruction de Manœuvre

SSI : Système de Sécurité Incendie



Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques

**4 avenue du Maréchal Foch
BP 10468 – 98 805 Nouméa Cedex
Tél. (687) 20 77 00 – Fax. (687) 20 77 16
direction.dscgr@gouv.nc
www.securite-civile.nc**